



Qui doit payer les dépassements d'honoraires lors d'un accident d

Par **cati51230**, le **05/01/2012** à **13:35**

Bonjour,

Le 8 aout 2011, j'ai eu un accident du travail, résultat dents cassés, 1070 euros de frais dentaires la MSA m'a remboursé la somme de 408 euros. Il y a 662 euros qui sont rester à ma charge, l'employeur reste muet à ma demande de remboursement.

Comment puis je procédé ? et doit il obligatoirement me rembourser ?? comment faire ??
Merci a tous